
Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de Zurich Financial Services SA

Traduction du texte original allemand

Date	Mardi, 30 mars 2010
Lieu	Zurich-Oerlikon, Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45, CH-8050 Zurich
Ouverture des portes	13 h 00
Début	14 h 30



Ordre du jour

1. Compte-rendu sur l'exercice financier 2009

1a. Approbation du Rapport annuel, des comptes annuels ainsi que des comptes de groupe pour l'exercice 2009

et présentation des rapports de l'Organe de révision.

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport annuel de même que les comptes annuels et les comptes de groupe pour l'exercice 2009.

1b. Vote consultatif sur le système de rémunération selon le Rapport sur les rémunérations

Le Conseil d'administration propose d'accepter le système de rémunération selon le Rapport sur les rémunérations par un vote consultatif non contraignant.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2009 de Zurich Financial Services SA

Bénéfice de l'exercice 2009 de Zurich Financial Services SA

5 502 586 677 CHF

Le Conseil d'administration propose d'employer le bénéfice comme suit:

– Fixation, pour l'exercice 2009, d'un dividende brut de 16.00 CHF par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, pour 147 473 068* actions, payable à partir du 8 avril 2010, après déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35 %	2 359 569 088 CHF*
– Solde reporté à nouveau	3 143 017 589 CHF*
	5 502 586 677 CHF

* Selon le nombre d'actions émises au 7 avril 2010. Les propres actions de Zurich Financial Services SA ne donnent pas droit à dividende.

Si cette proposition est approuvée, le dividende net de 10.40 CHF par action, déduction faite de l'impôt anticipé, sera versé à partir du 8 avril 2010 aux actionnaires qui détiennent des actions de Zurich Financial Services SA en date du 7 avril 2010 selon les instructions données pour le dividende.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du groupe

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du groupe pour leur activité au cours de l'exercice 2009.

4. Réduction du capital-actions et approbation de la modification des statuts (art. 5)

Le Conseil d'administration propose de réduire le capital-actions de 183 640.40 CHF, celui-ci passant du montant actuel de 14 747 306.80 CHF à nouvellement 14 563 666.40 CHF, par la destruction de 1 836 404 actions d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, acquises jusqu'au 31 décembre 2008 par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions annoncé le 14 février 2008 et qui n'ont pas été utilisées jusqu'à ce jour.

En résumé, le Conseil d'administration propose

- de réduire de 183 640.40 CHF le capital-actions fixé à l'art. 5 des statuts, le diminuant ainsi de 14 747 306.80 CHF à 14 563 666.40 CHF par la destruction de 1 836 404 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune;
- de constater, sur la base du rapport de révision établi conformément à l'art. 732 al. 2 CO, qui sera disponible lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2010, que les prétentions des créanciers de la société sont entièrement couvertes après la réduction du capital susmentionnée;
- d'approuver la modification des statuts correspondante (art. 5 des statuts, capital-actions) conformément à la version modifiée des statuts annexée, et de charger le Conseil d'administration de procéder à la réduction du capital-actions et, après exécution des appels aux créanciers, à l'annonce correspondante en vue de l'inscription au registre du commerce du canton de Zurich.

5. Augmentation du capital-actions autorisé et approbation de la modification des statuts (art. 5^{bis} al. 1)

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital-actions autorisé de 480 000 CHF à 1 000 000 de CHF au maximum, par l'émission de 10 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune à libérer entièrement, et de prolonger jusqu'au 30 mars 2012 l'autorisation d'émission de capital-actions autorisé.

Le Conseil d'administration propose par conséquent de modifier l'art. 5^{bis} al. 1 des statuts conformément à la version modifiée des statuts annexée.

L'augmentation du capital-actions autorisé est proposée pour permettre à l'entreprise une meilleure flexibilité financière pour la gestion future du capital.

6. Augmentation du capital-actions conditionnel et approbation de la modification des statuts (art. 5^{ter} al. 2 a)

En vue de l'émission d'actions nominatives en faveur des collaborateurs de la compagnie et des sociétés du groupe, le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital-actions conditionnel de 235 616.90 CHF à 500 000 CHF au maximum par l'émission de 5 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune à libérer entièrement, à l'exception du droit de souscription et du droit de souscrire préalablement aux emprunts.

Le Conseil d'administration propose par conséquent de modifier l'art. 5^{ter} al. 2 a des statuts conformément à la version modifiée des statuts annexée.

7. Autre révision des statuts (art. 6)

La loi sur les titres intermédiés (LTI) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Avec la LTI, le commerce des valeurs mobilières se poursuivra dans un nouveau cadre juridique. L'élément central consiste en la reconnaissance de l'effet constitutif d'inscriptions au crédit de comptes de titres. Ainsi, la LTI conduit à des clarifications juridiques également sur le plan des actions non titrisées. C'est pourquoi l'impression différée des titres prévue jusqu'ici par les statuts peut être supprimée.

Dans le cadre de la modification des statuts proposée, les actions nominatives de Zurich Financial Services SA seront conçues comme droits-valeurs (au sens du droit suisse des obligations) et traitées comme des titres intermédiés (au sens de la LTI). Cette modification statutaire correspond à la nouvelle pratique des sociétés cotées suisses.

C'est pourquoi le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 6 des statuts selon la nouvelle version figurant en annexe.

8. Élections et réélections

8.1 Conseil d'administration

Les mandats respectifs de Mme Susan Bies et de MM. Victor Chu, Armin Meyer, Philippe Pidoux et Rolf Watter arrivent à leur terme à l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Comme déjà communiqué lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année passée, M. Philippe Pidoux n'est plus à disposition pour une nouvelle réélection. Par contre, Mme Susan Bies et MM. Victor Chu, Armin Meyer et Rolf Watter se sont déclarés prêts à accepter un nouveau mandat de trois ans.

De plus, il est proposé de compléter le Conseil d'administration par la nomination de M. Josef Ackermann pour un mandat d'une durée de deux ans.

Selon l'art. 20 al. 5 des statuts, l'élection ou la réélection d'un membre au Conseil d'administration se fait individuellement.

8.1.1 Élection de M. Josef Ackermann

Le Conseil d'administration propose d'élire M. Josef Ackermann pour un mandat d'administrateur d'une durée de deux ans.

Josef Ackermann, 62, Suisse, a étudié les sciences économiques et sociales à l'Université de Saint-Gall et a rejoint Schweizerische Kreditanstalt (SKA) en 1977 après avoir terminé son doctorat. En 1990, il est nommé membre exécutif du Conseil d'administration de SKA et en 1993 il a été désigné président. En 1996, M. Ackermann a rejoint le Comité de direction de la Deutsche Bank, où il était responsable de la division Investment Banking. En 2002, il est devenu le porte-parole du Comité de direction et président du Group Executive Committee. Le 1^{er} février 2006, il a été nommé président du Comité de direction. M. Ackermann est membre des Conseils de surveillance de Siemens AG en Allemagne, de Royal Dutch Shell PLC aux Pays-Bas, et de Belenosa Clean Power Holding SA à Bienne. Il est membre du Advisory Council du Zurich Financial Services Group et a un rôle actif entre autre au sein de l'Initiative Finanzstandort Deutschland (membre du groupe des initiateurs), de l'Institute of International Finance (président), du Forum économique mondial (WEF, vice président du Conseil de fondation), de la St. Galler Stiftung für Internationale Studien (président) et au sein du Metropolitan Opera de New York (directeur consultatif). Depuis 2007, M. Ackermann enseigne comme professeur invité dans le domaine des finances à la London School of Economics. En 2008, il a été nommé professeur honoraire à l'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort sur le Main et a été désigné au «Ehrenschatz» de la Stiftung Lindauer Nobelpreisträgertreffen. En outre, il s'est vu décerner le titre d'«Honorary Fellow» de la London Business School, et est docteur honoris causa de l'Université Démocrite de Thrace en Grèce.

8.1.2 Réélection de Mme Susan Bies

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Susan Bies pour un mandat d'administratrice d'une durée de trois ans.

Susan Bies, 62, Américaine, est titulaire d'une licence (BS) du State University College de Buffalo (New York) ainsi que d'un master (MA) de la Northwestern University d'Evanston (Illinois) où elle a également obtenu plus tard un doctorat. Elle a commencé sa carrière en 1970 en qualité d'économiste régionale dans le domaine de la structure bancaire auprès de la Federal Reserve Bank de Saint-Louis (Missouri) et, deux ans plus tard, est devenue professeur assistante d'économie à la Wayne State University de Détroit (Michigan). En 1977, elle endosse une fonction similaire au Rhodes College de Memphis (Tennessee) et rejoint, en 1979, First Tennessee National Corporation à Memphis, où elle reste jusqu'en 2001. Durant les premières années, ses domaines de responsabilités incluent la planification tactique et le développement d'entreprise. En 1984, elle devient Chief Financial Officer et présidente du comité des actifs/passifs. En 1995, elle devient vice présidente avec pouvoir exécutif de la gestion des risques, ainsi qu'auditeur et présidente du comité exécutif de gestion des risques, tout

en continuant à assumer ses fonctions au sein du comité des actifs/passifs. De 2001 à 2007, elle est membre du Conseil des gouverneurs du Federal Reserve System (FED). De 1996 à 2001, Mme Bies a fait partie de l'Emerging Issues Task Force du Financial Accounting Standards Board. De 2007 à 2008, elle a été membre du comité consultatif de la Securities and Exchange Commission pour l'amélioration des rapports financiers, et présidente de son sous-comité Substantive Complexity. En juin 2009, Mme Bies est entrée au Conseil d'administration de la Bank of America Corporation.

8.1.3 Réélection de M. Victor Chu

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Victor Chu pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Victor L.L. Chu, 52, Britannique, a obtenu une licence en droit (LL.B) de l'University College de Londres en 1979. Il est admis à pratiquer le droit en Angleterre et à Hong Kong. Depuis 1982, il exerce dans le domaine du droit des sociétés et du droit commercial ainsi que dans le domaine des titres, avec spécialisation sur la Chine et les transactions d'investissement régionales. De 1995 à 2000, M. Chu a été secrétaire général adjoint de l'International Bar Association. Depuis 1988, il est président du First Eastern Investment Group, société majeure d'investissement direct spécialisée sur la Chine. Il est également président de First Eastern Investment Bank Limited et de FE Securities Limited. Au cours des vingt dernières années, il a été à différentes reprises membre du Conseil d'administration et membre du conseil de la bourse de Hong Kong, membre du Hong Kong Takeovers and Mergers Panel, membre du comité consultatif de la Hong Kong Securities and Futures Commission et membre à temps partiel de la Central Policy Unit du gouvernement de Hong Kong. Il est actuellement membre du Conseil de fondation du Forum économique mondial (WEF) et coprésident de l'International Business Council du Forum. Il siège également au sein de la Chambre de Commerce Internationale, dont il préside la Commission sur les services financiers et l'assurance. M. Chu occupe la vice présidence de l'Asia House à Londres et est administrateur de l'International Business Leaders Forum dont le siège est à Londres, et du WWF à Hong Kong. Il est également membre du Conseil du doyen de la Kennedy School à Harvard et de l'International Business Advisory Council. M. Chu exerce aussi des activités au sein d'associations civiques telles que l'International Crisis Group, la Chatham House, le Beijing Music Festival Foundation et l'Atlantic Council of the USA.

8.1.4 Réélection de M. Armin Meyer

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Armin Meyer pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Armin Meyer, 60, Suisse, est titulaire d'un doctorat en génie électrique de l'École polytechnique fédérale suisse (EPF) et a rejoint BBC Brown Boveri SA en 1976 en tant qu'ingénieur de développement. En 1980, il prend la direction de la recherche et du développement des moteurs industriels et, en 1984, la direction du centre d'activités international pour les générateurs d'électricité. En 1988, M. Meyer devient président d'ABB Drives SA et, en 1992, président d'ABB Power Generation Ltd. De 1995 à 2000, il est vice-président exécutif d'ABB SA et membre du Comité exécutif du groupe. En 1997, il devient membre du Conseil d'administration de Ciba Speciality Chemicals au moment de sa scission avec Novartis. Il devient président du Conseil d'administration de Ciba Speciality Chemicals à l'automne 2000 et reste en place jusqu'en avril 2009. Du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2007, il assume en outre la fonction de Chief Executive Officer. M. Meyer est membre du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'Institute for Management Development (IMD) à Lausanne, en Suisse. De 2001 à 2008, il est membre du Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic) à Bruxelles, en Belgique.

8.1.5 Réélection de M. Rolf Watter

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Rolf Watter pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans.

Rolf Urs Watter, 52, Suisse, est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich et d'un master en droit de l'Université de Georgetown aux États-Unis. Il est admis au barreau du canton de Zurich. Depuis 1994, il est associé au sein du cabinet d'avocats Bär & Karrer à Zurich. Il est devenu membre de son Comité exécutif en 2000 et administrateur avec pouvoir exécutif depuis la fondation de Bär & Karrer SA en 2007, et ce jusqu'en septembre 2009. Il est administrateur sans pouvoir exécutif de Nobel Biocare Holding SA (depuis 2007), de Syngenta SA (depuis 2000), d'UBS Alternative Portfolio SA (depuis 2000) et d'A.W. Faber-Castell (Holding) AG (depuis 1997). Il a été président sans pouvoir exécutif de Cablecom Holding SA (2004–2008) et administrateur sans pouvoir exécutif de Centerpulse SA (2002–2003), de Forbo Holding SA (1999–2005) et de Feldschlösschen Boissons SA (2001–2004). Il est professeur à temps partiel à la faculté de droit de l'Université de Zurich. Par ailleurs, il est membre de l'Instance d'admission de la SIX et de la Commission de l'instance chargée de la publicité des participations. Il est également président de deux institutions caritatives.

8.2 Réélection de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Pricewaterhouse-Coopers SA, à Zurich, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2010.

Annexe

Modifications des statuts proposées sous les points 4, 5, 6 et 7
(les changements proposés sont signalés en *italique*)

Version actuelle des statuts

Article 5 Capital-actions

Le capital-actions de la société se monte à 14 747 306.80 CHF (quatorze millions sept cent quarante-sept mille trois cent six francs suisses et quatre-vingts centimes); il est divisé en 147 473 068 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 0.10 CHF (dix centimes) chacune.

Article 5^{bis} al. 1 Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de 520 000 CHF au maximum d'ici au 3 avril 2011 au plus tard, par l'émission de 5 200 000 d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

Article 5^{ter} al. 2 a Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté de 264 383.10 CHF au maximum par l'émission de 2 643 831 actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, par la remise d'actions au personnel de la société et des sociétés du groupe. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires de même que leur droit de souscription préalable sont supprimés. La remise au personnel d'actions ou de droits de souscription préférentiels liés à ces actions est effectuée selon le ou les règlements édictés par le Conseil d'administration et compte tenu des performances, des fonctions, du niveau des responsabilités et de critères de rentabilité. La remise au personnel d'actions ou de droits de souscription préférentiels liés à ces actions peut se faire à un prix inférieur au cours de la bourse.

Texte proposé par le Conseil d'administration

Article 5 Capital-actions

Le capital-actions de la société se monte à *14 563 666.40 CHF* (*quatorze millions cinq cent soixante-trois mille six cent soixante-six francs suisses et quarante centimes*); il est divisé en *145 636 664* actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 0.10 CHF (dix centimes) chacune.

Article 5^{bis} al. 1 Capital-actions autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de *1 000 000 de CHF* au maximum d'ici au *30 mars 2012* au plus tard, par l'émission de *10 000 000* d'actions nominatives au maximum, d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, à libérer entièrement. Il est autorisé à procéder à une augmentation par montant partiel.

Article 5^{ter} al. 2 a Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté de *500 000 CHF* au maximum par l'émission de *5 000 000* d'actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, par la remise d'actions au personnel de la société et des sociétés du groupe. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires de même que leur droit de souscription préalable sont supprimés. La remise au personnel d'actions ou de droits de souscription préférentiels liés à ces actions est effectuée selon le ou les règlements édictés par le Conseil d'administration et compte tenu des performances, des fonctions, du niveau des responsabilités et de critères de rentabilité. La remise au personnel d'actions ou de droits de souscription préférentiels liés à ces actions peut se faire à un prix inférieur au cours de la bourse.

Article 6

Matérialisation des titres, action avec impression différée des titres

1 La société peut délivrer des certificats (titres globaux) pour un nombre quelconque d'actions. Par ailleurs, le Conseil d'administration décide de la forme de matérialisation des actions ainsi que des droits dont ces titres sont assortis.

2 La société peut renoncer à imprimer et délivrer des titres matérialisés (actions ou certificats); elle peut également, avec l'accord du détenteur des actions, annuler sans remplacement les titres matérialisés déjà émis qui lui sont remis. L'actionnaire peut cependant demander en tout temps à la société d'imprimer et de lui délivrer gratuitement des titres matérialisés. La société peut également imprimer en tout temps des actions non matérialisées.

3 Le Conseil d'administration édicte un règlement qui fixe les détails et les dispositions d'application, également au sujet de la collaboration entre la société et la banque qui gère pour un actionnaire des actions non matérialisées.

4 Les actions non matérialisées et les droits dont elles sont assorties, également non matérialisés, ne peuvent:

- être transmis que par cession; pour être valable, cette cession doit être notifiée à la société;
- être transmis qu'avec le concours de la banque qui gère le portefeuille de l'actionnaire. De plus, ils ne peuvent être gagés qu'au profit de cette banque et au moyen d'un contrat écrit; dans ce cas, la notification à la société n'est pas exigée.

Article 6

Certificats d'actions et titres intermédiés

1 La société émet ses actions sous forme de certificats individuels, globaux ou de droits-valeurs. La société est libre, dans le cadre des prescriptions légales, en tout temps et sans approbation des actionnaires, de convertir ses actions émises sous l'une des formes ci-dessus, en une autre forme. La société en supporte les coûts.

2 L'actionnaire n'a pas le droit de réclamer la conversion d'actions émises dans une forme précise, en une autre forme. Chaque actionnaire peut toutefois exiger en tout temps que la société établisse une attestation relative aux actions nominatives qu'il détient selon le registre des actions.

3 Les titres intermédiés qui consistent en des actions de la société ne peuvent pas être transférés par cession. Il ne peut pas non plus être constitué de sûreté par cession sur ces titres intermédiés.

Informations

Le texte original de la présente convocation est en langue allemande. Il prévaut en cas de divergence avec les versions traduites en français et en anglais. Toutes les désignations de personnes utilisées dans cette convocation s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Autorisation de participer et de voter / cartes d'admission

Actionnaires

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions à la date du 23 mars 2010 incluse sont autorisés à participer à l'Assemblée générale et reçoivent, avec la convocation à l'Assemblée générale ordinaire, une carte-réponse leur permettant de demander l'envoi de la carte d'admission ainsi que du matériel de vote. En retournant la carte-réponse assez tôt, vous faciliterez la préparation de l'Assemblée générale. Nous vous serions dès lors reconnaissants de bien vouloir nous la faire parvenir d'ici au 26 mars 2010 au moyen de l'enveloppe prévue à cet effet.

Les actionnaires qui sont inscrits avec droit de vote au registre des actions après le 23 février 2010, recevront en cas de participation personnelle à l'Assemblée générale ordinaire leur carte d'admission accompagnée du matériel de vote le jour de l'Assemblée générale contre remise de la carte-réponse au guichet d'information.

Les actionnaires qui ont modifié leur portefeuille d'actions durant la période entre le 24 février 2010 et le 23 mars 2010, reçoivent une carte d'admission à l'Assemblée générale ordinaire nouvellement établie accompagnée du matériel de vote par envoi supplémentaire du 24 mars 2010. Dans ce cas, la carte d'admission établie précédemment perdra sa validité.

Il ne sera procédé à aucune inscription avec droit de vote au registre des actions entre le 23 mars 2010 et la fin de l'Assemblée générale ordinaire.

En cas de départ prématuré de l'Assemblée générale ordinaire, l'actionnaire doit présenter à la sortie son matériel de vote non utilisé ainsi que sa carte d'admission, afin que le nombre des personnes présentes à l'Assemblée puisse être correctement décompté.

Représentation/délégation de pouvoir

Un actionnaire disposant du droit de vote peut se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote inscrit au registre des actions en lui déléguant ses pouvoirs par écrit. De plus, les personnes mariées peuvent se faire représenter par leur conjoint. L'octroi d'une délégation de pouvoir doit se faire au moyen de la carte-réponse ou de la carte d'admission. Outre les possibilités de représentation mentionnées ci-dessus, les actionnaires peuvent également se faire représenter par:

- Zurich Financial Services SA,
- une banque ou un autre gérant de fortune professionnel, à titre de représentant dépositaire au sens de l'article 689 d du Code des obligations, ou
- Andreas G. Keller, licencié en droit, avocat, Gehrenholzpark G2, CH-8055 Zurich, Suisse, à titre de représentant indépendant au sens de l'art. 689 c CO, avec droit de substitution en cas de circonstances contraignantes.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société le nombre d'actions qu'ils représentent, la date limite étant le 26 mars 2010.

À défaut d'instructions divergentes expressément formulées, les représentants des actionnaires ayant le droit de vote soutiennent par leur vote les propositions du Conseil d'administration. Les procurations signées en blanc sont considérées comme étant déléguées au représentant indépendant.

Rapport de gestion

Le **Rapport de gestion** se compose du **Rapport annuel**, qui inclut aussi les **Rapports de l'Organe de révision**, et du **Compte rendu des activités 2009**.

Ces publications de la société peuvent être consultées à partir du 2 mars 2010 au siège de la société (Mythenquai 2, 8002 Zurich). Les actionnaires peuvent demander l'envoi du Rapport annuel et du Compte rendu des activités 2009 au registre des actions de Zurich Financial Services SA (c/o SIX SAG SA, case postale, 4609 Olten, Suisse). L'envoi des exemplaires imprimés se fera à partir du 12 mars 2010. Il est également possible de télécharger toutes les publications sur notre site Internet www.zurich.com.

Collation

À l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, tous les participants sont cordialement invités à une collation servie dans les locaux du Hallenstadion de Zurich.

Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. L'itinéraire exact se trouve au verso de cette convocation avec le plan d'accès.

Zurich, le 1^{er} mars 2010

Zurich Financial Services SA

Pour le Conseil d'administration



Dr. Manfred Gentz, président



Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Soit le tram n° 11, toutes les 7 à 8 minutes, à partir des arrêts Bahnhofstrasse ou Bahnhofquai, à la gare centrale de Zurich, jusqu'à l'arrêt Messe/Hallenstadion (durée du trajet: env. 22 minutes). Soit le RER (S-Bahn), lignes S2, S5, S6, S7, S8, S14 ou S16, à partir de la gare centrale de Zurich, jusqu'à la gare de Zurich-Oerlikon (durée du trajet: env. 6 minutes); puis le tram n° 11 ou le bus n° 63 (toutes les 7 à 8 minutes) ou n° 94 (toutes les 15 minutes) jusqu'à l'arrêt Messe/Hallenstadion.